

## VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

### Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 13 décembre 2018 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection de deux nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements du Jura – Nord vaudois, sous-arrondissement d'Yverdon, et de Lausanne, sous-arrondissement de Romanel, sont déclarés élus au Grand Conseil :

M. Julien CUÉREL, né le 11 octobre 1973, originaire de Villars-Sainte-Croix (VD), administrateur de profession, domicilié Rue du Theu 18, 1446 Baulmes, qui remplace au sein du groupe de l'Union démocratique du centre M. Pierre Guignard, démissionnaire ;

M. Yann GLAYRE, né le 18 juillet 1988, originaire de Bofflens (VD), informaticien de profession, domicilié Le Grand-Chemin 84, 1066 Epalinges, qui remplace au sein du groupe de l'Union démocratique du centre M. Philippe Krieg, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et M. Rémy Jaquier, Président, Laurence Cretegny et Martine Meldem, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, le 13 décembre 2018

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Nicolas Rochat Fernandez*  
*Deuxième Vice-Président*